



**COMMUNE D'ESCAUDŒUVRES**

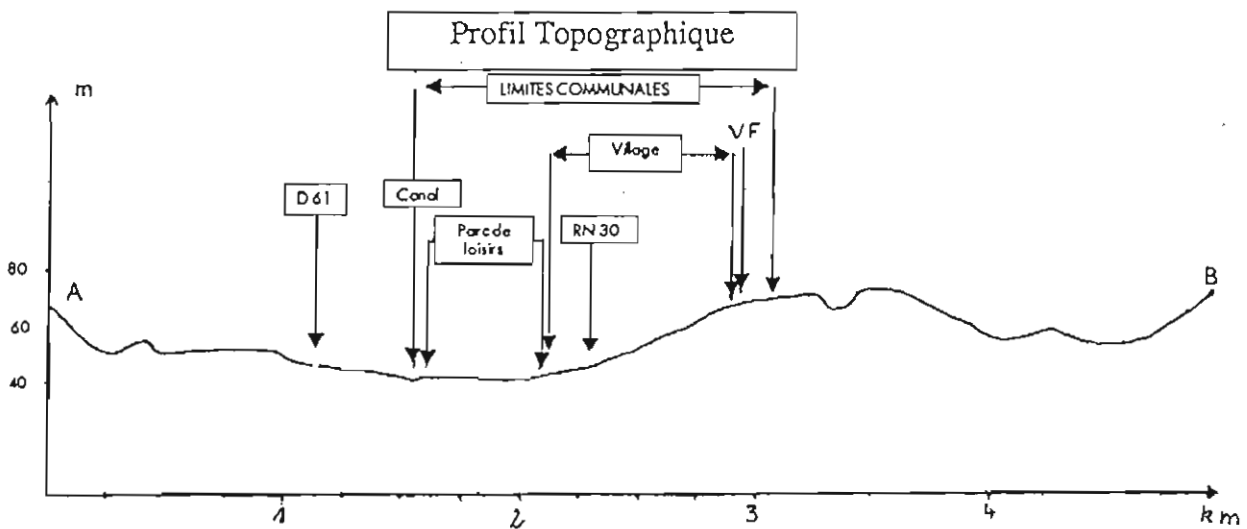
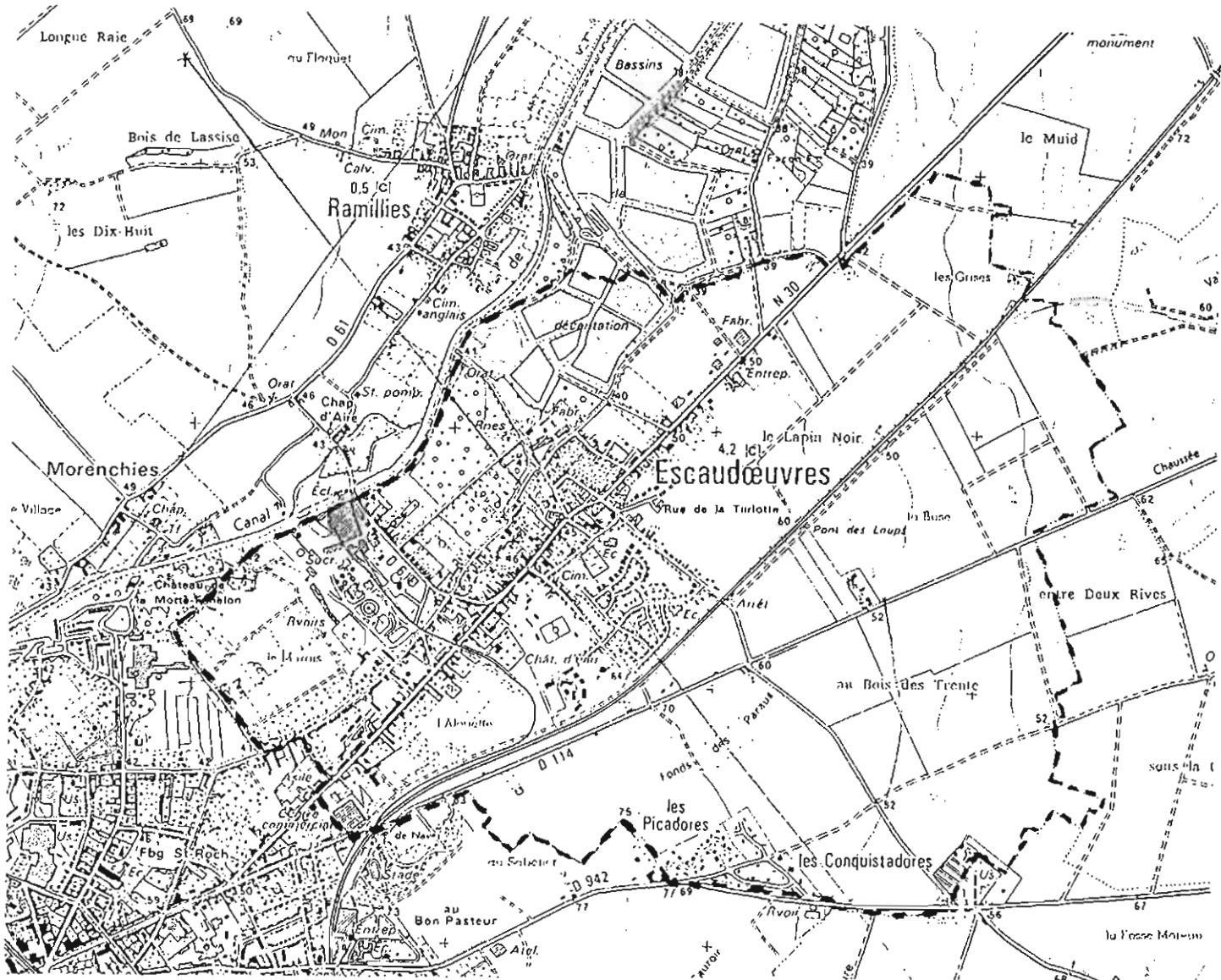
**CANTON DE CAMBRAI-EST**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**MARS 1994**

# TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

# PRESENTATION DE LA COMMUNE

## SITUATION (CARTE I.G.N.)

La Commune est située au contact de trois entités paysagères déterminées par la trame verte départementale : l'Escaut cambrésien "denses entrelacs de jardins, d'industries et de campagne" ; le plateau à riots à l'est, "vaste ondulation calcaire ponctuée de villages", à l'ouest, le plateau sec, "épure paysagère d'ivresse des parcours".

La commune d'Escaudœuvres a une surface de 6,64 km<sup>2</sup>, elle est limitée au sud par la commune de Cambrai, au nord par Thun-l'Evêque, Thun-Saint-Martin et Eswars, à l'est par Cagnoncles et Naves et à l'ouest par Ramillies.

La commune fait partie de la couronne d'extension de Cambrai et peut apparaître comme l'un de ses faubourgs.

La population d'Escaudœuvres a subi quelques fluctuations. En 1975 elle comptait 3951 habitants, 4 234 en 1982 et en 1990 elle ne compte plus que 4205, ce qui nous donne entre 1982 et 1990 un taux de variation annuel de la population de : - 0,09%.

## TOPOGRAPHIE (VOIR PROFIL)

La commune d'Escaudœuvres fait partie du bassin versant de l'Escaut. Le secteur bâti est situé sur le versant exposé au nord-ouest, l'altitude varie entre 70 m et 45 m. La future zone verte par contre se trouve en fond de vallée avec une altitude moyenne de 40 m. La dénivelée y est très faible et n'y dépasse guère 1 m.

## INFRASTRUCTURES

La route nationale 30, qui relie Cambrai à Valenciennes, traverse le village et permet de rejoindre l'autoroute A2. Escaudœuvres est reliée à Cauroir par la départementale 113, à Thun-l'Evêque via Ramillies et Eswars par la départementale 61 et à Naves par la chaussée Brunehaut sur le plateau (D. 114).

## SITUATION ECONOMIQUE

La proximité de Cambrai, la route nationale qui traverse le village et le canal de l'Escaut ont favorisé l'installation de quelques entreprises. Aujourd'hui, les principales ressources communales proviennent essentiellement de ces entreprises. Parmi les plus importantes nous citerons : Béghin-Say, Métaleurop, le centre commercial Auchan...

# PROCESSUS

L'équipe de maîtrise d'œuvre communale retenue après consultation de ce document programme pourra voir son travail s'articuler en trois étapes. A la fin de chacune d'elles, il est important de faire le point avec l'ensemble des partenaires concernés et le C.A.U.E.

## **1 - Poursuite de la définition précise du programme communal.**

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan, P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I....,
- E.D.F.
- Associations.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'oeuvre, les études déjà en cours sur la commune.

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

## **2 - Mise en place d'une analyse approfondie des sites et production de schémas de principe.**

L'analyse se basera sur :

. L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie comunale :

- fêtes,
- sortie d'école,
- ...

. Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères de lieux.

. Des outils dont le maître d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

. Des informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement le maître d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie. Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

### **3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets-Sommaires (A.P.S.).**

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la Commune, maître d'ouvrage et maître d'œuvre (le bureau d'études) définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que l'équipe de maîtrise d'œuvre ait à travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant-Projet-Sommaire (A.P.S.), si elle le juge nécessaire.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet-Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en commission de subvention travaux du Conseil Général.

**Remarque** : les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents d'Avant-Projets-Sommaires et l'Avant-Projet détaillé et la mise en œuvre des travaux. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des travaux.

## ESCAUDŒUVRES DANS SON PAYSAGE : LIAISONS ET APPROCHE PEDAGOGIQUE



Le territoire communal s'organise selon des axes principaux et rayonnants depuis Cambrai alliant histoire et modernisme.

Du plateau vers la vallée on retrouve :

- la D.114 ou chaussée Brunehaut
- la ligne S.N.C.F.
- La nationale 30
- le canal de l'Escaut

Ces axes peuvent être assimilés à un squelette. De l'un à l'autre, il existe un système de nervation secondaire et multiforme (rues - ruelles - jardins ouvriers) plus ténu qui permet la mise en contact et la promenade depuis le paysage ouvert sur l'étendue du plateau vers le village pour rejoindre les ambiances plus confinées, plus humides des prairies du bord d'Escaut.

Ces grands axes sont aujourd'hui trop caricaturalement réduits à la gestion des flux routiers. Il apparaît important qu'ils participent davantage à la structure communale, à l'amélioration du cadre de vie. Bref, qu'ils deviennent des éléments de lecture et de compréhension du territoire. C'est dans les formes de mises en contact entre l'Escaut et le plateau qu'Escaudœuvres tire sa qualité urbaine (rues - ruelles d'Erre - carrefours).

Un recensement des situations existantes sera suivi de propositions sous forme d'objectifs. Ceux-ci devront : rendre plus "évident", caractériser, typer des séquences paysagères de manière à favoriser une approche pédagogique des sites. Ce travail sera réalisé comme condition sine qua non à la réflexion sur :

- la création d'un terrain de loisirs en bord d'Escaut,
  - la restructuration du quartier des Ruelles,
  - l'aménagement de la séquence à l'Escaut (front industriel et urbain)
- D.61E



## L'ESCAUT ET SA VALLEE

Les terrains de fonds de vallée appartenant au territoire communal s'inscrivent dans un territoire bien plus vaste qui, de Cambrai à Iwuy, décline un ensemble de milieux fortement typé par l'eau.

Dans le secteur nord, à proximité d'Eswards, de Thun-L'Evêque et de Thun-Saint-Martin, le marais est encore très lisible, bien que très largement convoité dans une optique résidentielle, (cf. étude d'amélioration du cadre de vie de la commune de Thun-L'évêque).

Par contre, sur Escaudœuvres ces terrains sont occupés par deux sites industriels (sucrierie Béghin-Say et l'usine Métaleurop) et plusieurs hectares de bassins de décantation des jus résiduels issus de la transformation bettravière. Entre les deux s'intercale une peupleraie. La citation implicite du marais est déjà plus évanescente.



Ces bassins, s'ils bouleversent considérablement la topographie, sont néanmoins des éléments susceptibles d'apporter une diversité à la perception paysagère de la vallée. Belvédères, ils peuvent contribuer de façon stimulante à un réseau d'échanges en parallèle à la rivière et de diversifications des ambiances paysagères (chemins de promenade, passages d'animaux...).



Une réflexion globale sur l'ensemble de la vallée, sous l'angle d'une richesse paysagère et écosystémique, associant l'ensemble des Communes riveraines sera garante d'une pertinence pour des aménagements plus ponctuels de type récréatif ou pédagogique. Les thèmes de cette étude devront servir de point de négociation pour les modalités de passage des grands ouvrages (canal à grand gabarit, rocade de Cambrai) pour lesquels le P.O.S. a réservé des terrains.



# LIEUX D'INTERVENTION DANS LA COMMUNE

## LE PARC DE LOISIRS

D'une surface de 20 ha environ, les parcelles réservées au futur parc de loisirs sont occupées dans leur plus grande surface par une peupleraie et une prairie où subsistent encore quelques Saules têtards et des Chênes.

En plus de sa topographie, le site bénéficie d'une position privilégiée par rapport à son environnement immédiat. En effet, il est ouvert sur le canal de l'Escaut d'une part et les bassins de décantation prolongés par les marais de Thun-l'Evêque d'autre part.

Cette localisation stratégique présente des avantages non négligeables :

- elle permet de mettre en valeur le quartier des ruelles d'Erre. Ce quartier avec ces ruelles perpendiculaires à la Route Nationale, jouera le rôle de tampon et de liaison entre le centre ville et la base de loisirs,
- elle sera, pour les amateurs de la nature, le point de départ pour une promenade vers les bassins de décantation, les marais et le canal de l'Escaut.





## ORIENTATIONS

L'aménagement de ce grand ensemble, zone verte, bassins de décantation et marais, doit être conçu selon deux objectifs différents mais complémentaires :

- "zone de loisirs" dans le prolongement du tissu bâti où l'aménagement peut être dans l'esprit d'un parc de loisirs, avec plan d'eau, aire de jeux, aire de pique-nique ...
- "zone écologique" dans le secteur des bassins et du canal où l'aménagement doit être beaucoup plus naturel avec un poste d'observation des oiseaux, un circuit botanique, des chemins de randonnées...

Cet aménagement doit être pensé en tenant compte des cas de figures suivants

Le canal de l'Escaut reste tel qu'il est.

Le canal passe en "grand gabarit".

Le site de l'écluse est situé en amont ou aval de la zone verte.

La voie de contournement est réalisée.

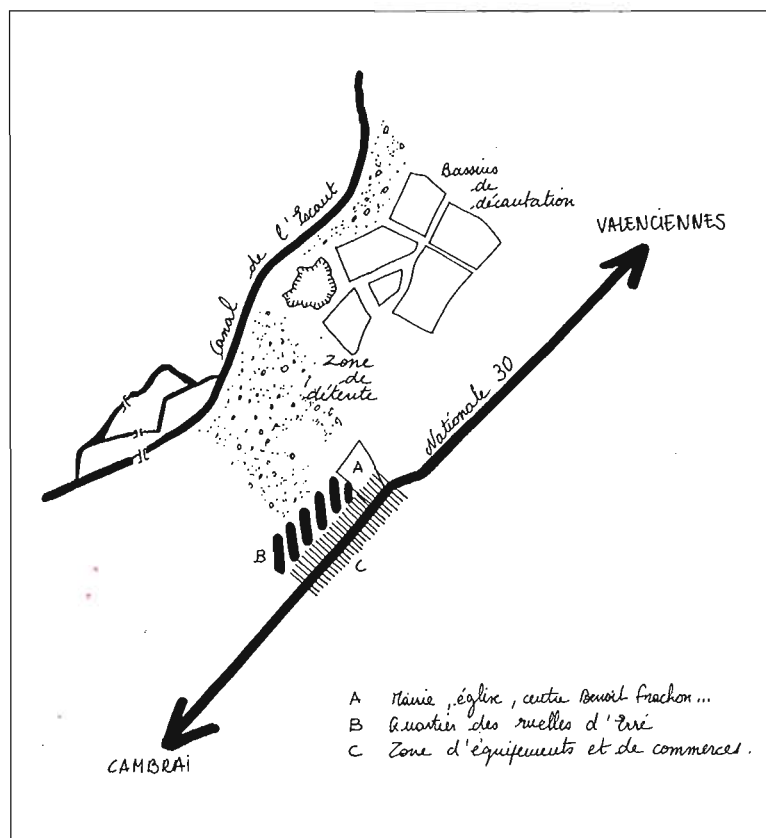
Quel que soit le cas de figure, le maître d'œuvre doit avoir à l'esprit :

- La disponibilité de l'eau pour l'étang.
- La qualité de l'eau devant alimenter le plan d'eau.
- La perméabilité entre la zone verte, les bassins de décantation et le canal de l'Escaut.
- La proximité de l'usine Métaleurop qui peut être une source de pollution par des métaux lourds.  
Nécessité d'analyses du sol et des végétaux.

## LE QUARTIER DES RUELLES D'ERRE

Le quartier des ruelles d'Erre représente un site stratégique pour le développement de la commune : il est situé entre la future zone verte et la rue Jean-Jaurès, axe principal de développement.

Le quartier, malgré la vétusté de ses maisons et de ses voies, présente des qualités que l'on aura soin de préserver dans les aménagements futurs ; il est calme, éloigné des nuisances de la nationale 30 tout en étant proche des équipements et des commerces qui y sont installés.



Il ouvre sur une large zone non bâtie que limite au nord-ouest le canal de l'Escaut et qui offre un potentiel paysager à l'échelle de l'ensemble de la vallée urbaine et industrielle de l'Escaut. Le secteur du centre Benoît Frachon pourrait aussi tirer parti de la restructuration du quartier de l'Erre. Avec sa petite place animée par les boulistes et la réunion de bon nombre d'équipements (mairie, église, poste, tennis de table...), ce secteur manque d'ouvertures vers le quartier d'Erre même si certains passages et cheminements laissent entrevoir des tentatives dans ce sens.



Les espaces réservés aux jeux d'enfants, et aujourd'hui coincés entre une clôture en ciment et une aire de stationnement bitumée, pourront à l'occasion des nouveaux aménagements retrouver un environnement plus adapté à leurs fonctions.



L'opération sur le quartier des ruelles d'Erre doit aussi être l'occasion de créer une séquence paysagère sur la nationale 30.

L'aménagement visera à rompre la linéarité de la voie, atténuer son caractère routier et laisser deviner la qualité urbaine de la commune et l'agrément de son cadre de vie.



Les ruptures dans les alignements bâtis autorisent des aménagements paysagers qui pourraient ponctuer le parcours de la nationale : face à l'école de danse, face à la future médiathèque, face au groupe scolaire J.B. Lebas.



Le ravalement des façades, la valorisation des axes perpendiculaires et la mise en place d'un éclairage spécifique ajouteront à l'agrément de ce secteur.



Une étude de faisabilité portera sur le quartier des ruelles d'Erre. Elle veillera à :

- préserver une densité faible garante du maintien de la quiétude actuelle du quartier,
- favoriser les programmes justifiant d'un intérêt spécifique pour l'occupation du lieu : halte-garderie, logements pour personnes âgées bénéficiant de proximité des commerces et des zones de détente et de promenade,-



- développer les cheminements piétonniers à l'intérieur du quartier et en liaison avec les autres quartiers,
- arborer les voies accessibles aux véhicules automobiles et créer des espaces verdoyants aux abords des bâtiments de manière à donner un caractère particulièrement végétal au quartier.

Des esquisses seront proposées sur les abords du centre Benoit Frachon et sur le tronçon de la nationale 30 contigu aux ruelles d'Erre.

Elle permettront d'envisager des améliorations sensibles sur des secteurs importants pour la vie de la commune.



## ENTREES DE VILLE

Les souvenirs que l'on a d'une ville, sont fortement marqués par la qualité spatiale des lieux et des séquences où se produit la découverte de la ville.

Le contact a lieu soit entre deux noyaux urbains, soit entre la ville et sa campagne. Ces lieux, ces instants de voyages se nomment, communément entrées de ville ...

A Escaudoeuvres, il est opportun de réfléchir à la qualité de l'image que la ville souhaite développer :

- celle d'un banal faubourg d'une grande ville
- celle d'une petite ville entre plateau et vallée.

### RUE JEAN-JAURES (ROUTE NATIONALE N°30)

- En venant du centre de Cambrai, Escaudoeuvres se découvre comme le simple étirement des fronts bâtis : la commune se définit alors comme un faubourg.
- En venant d'Iwuy, après avoir traversé une longue séquence rurale, le passage du paysage agricole au paysage bâti, se fait sur le ton de la banalisation.

C'est l'image banale en France où la ville étire ses zones d'activités, ses halles commerciales, ses panneaux publicitaires et ses terrains devenus "vagues" le long d'une voie aux emprises stérilisantes et disproportionnées.

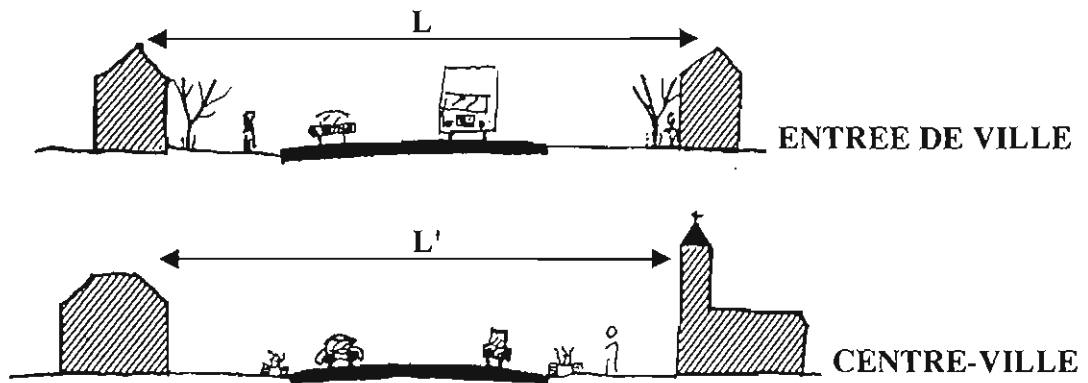
Des aménagements récents ont été réalisés dans le centre-ville de part et d'autre de la route. Néanmoins l'axe s'y présente encore trop sous son côté routier et stérilisateur d'espace (a fortiori dans les secteurs plus éloignés du centre



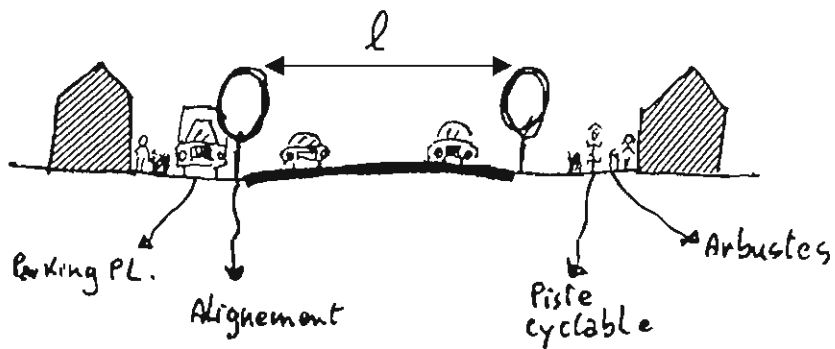
Une réflexion serait à mener sur les moyens à mettre en œuvre pour que la RN 30 participe davantage à une lecture positive et sobre de la ville, mettant en scène les séquences spatiales à repérer sur le parcours :

- 1 - Redonner une échelle urbaine et conviviale à l'espace compris entre les deux alignements de façades.
- 2 - Inciter au ralentissement des véhicules par l'impression d'espace moins dilaté.
- 3 - Affirmer l'utilité de l'arbre comme élément privilégié pour structurer et organiser l'espace face au flux routier et l'utilité de l'arbuste et de la jardinière comme simples éléments d'accompagnement à la promenade et non comme "un cache misère".
- 4 - Permettre aux plantations ligneuses disposées soit en alignement, soit au niveau d'élargissement formant placette, de se développer et de s'épanouir.
- 5 - Adopter, dans le sens de la déflation, les surfaces destinées aux réels besoins d'arrêts des véhicules et des parkings poids lourds.
- 6 - Envisager la continuité de la piste cyclable sur le linéaire recomposé.
- 7 - Réaliser un grand ménage au niveau des panneaux publicitaires et des délaissés industriels (friche du lapin Noir) et les aires de dépôt pour tri sélectif.
- 8 - Définir les modalités d'inscription des surfaces d'activités et de commerces existantes et à créer (volume, alignement, prospect, accès, nature et qualité des espaces extérieurs).





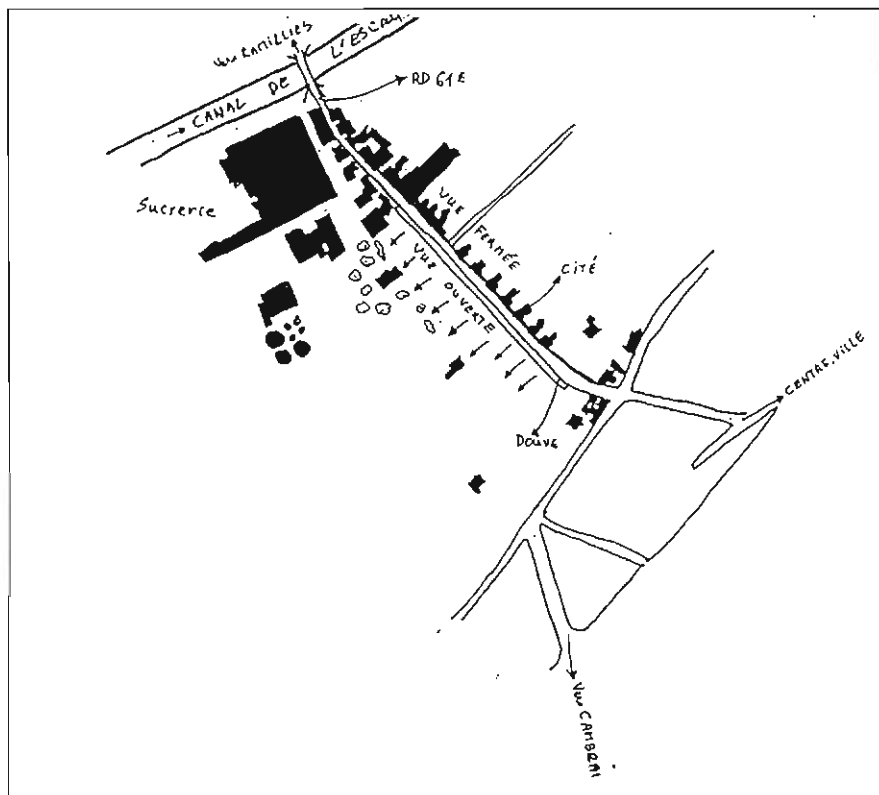
EMPRISES ROUTIERES - PERCEPTION ACTUELLE R.N. 30 : L et L'



PRINCIPE D'ORGANISATION - PERCEPTION ROUTIERE : l

**FINALITE : l DOIT ETRE BEAUCOUP PLUS PETIT QUE L ET L'**

## RUE D'ERRE (D.61E.).



C'est l'entrée de la ville depuis Ramillies.

L'entrée sur le territoire communal d'Escaudoevres s'établit après avoir franchi les ponts sur l'Escaut et avoir dépassé les ambiances arborées et agricoles du bord d'eau.

Cette entrée de ville bénéficie du statut de "double-vue" : à savoir, d'un côté sur la future étendue du parc urbain, de l'autre, le complexe industriel de la sucrerie Beghin-Say.

La rue d'Erre qui mène au centre est une séquence où se lit une des spécificités du paysage scaldobrégien. Là, la qualité de l'espace provient de la dissymétrie (en terme de fonction, volume, profondeur de vue) des abords de la route.

La qualité générale des architectures (bâtiments industriels et cité) est enrichie par les vues qui restent offertes sur les sucreries et ses installations. Elles définissent, au delà du fossé qui prend l'allure d'une douve, l'image d'un parc jardiné contrastant sur l'alignement parfait des maisons de la cité. Cette perméabilité visuelle est un facteur d'acceptation du volume industriel et son meilleur "faire-valoir". Toute tentative de camouflage végétal ne serait en fait qu'une négation d'une cohérence tant spatiale que sociale et culturelle : les vues sur l'ensemble industriel font partie du patrimoine paysager d'Escaudoevres. A ce titre, toute transformation, même la simple modification ou banalisation de la palette végétale, ne peut être anodine.

Néanmoins, cette entrée de ville pourrait être davantage servie si une réflexion de mise en valeur par la réhabilitation et l'amélioration de l'existant s'établissait :

- sur le pont et ses abords,
- sur les façades de la cité (nettoyage, ravalement), détermination d'une palette colorée.
- mise en valeur de la "douve".



Image de référence - alignement de tilleuls - Cambrai.